

Réforme du Sénat

Que le Comité présente, dans son rapport final, des recommandations sur le mode de sélection des sénateurs, la durée de leur mandat, les pouvoirs du Sénat, la répartition des sièges et autres sujets qui, de l'avis du Comité, se rapportent à la réforme du Sénat;

Que 10 membres de la Chambre des communes soient désignés, à une date ultérieure, pour représenter la Chambre au sein dudit Comité;

Que le Comité soit autorisé à choisir parmi ses membres ceux qui feront partie des sous-comités qu'il peut estimer opportuns ou nécessaires;

Que le Comité soit autorisé à siéger pendant les séances et les ajournements de la Chambre;

Que le Comité soit autorisé à faire rapport de temps à autre, à convoquer des personnes, à exiger la production de documents et pièces et à faire imprimer au jour le jour les documents et les témoignages qu'il juge à propos;

Que le Comité soit autorisé à siéger où que ce soit au Canada;

Que, pour les votes, résolutions ou autres décisions, le quorum du Comité soit fixé à 10 membres, à condition que les deux Chambres soient représentées; que le Comité mixte soit autorisé à tenir des réunions, recevoir des témoignages et en autoriser l'impression lorsqu'au moins 5 membres sont présents, à condition que les deux Chambres soient représentées;

Que le Comité soit autorisé à retenir les services de spécialistes, d'un personnel de bureau et de sténographes ainsi que les coprésidents le jugent opportun; et

Que le Comité présente son rapport final au plus tard le 1^{er} décembre 1983; et

Qu'un message soit transmis au Sénat pour l'en informer.

Mme le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

[Traduction]

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Juste avant que la Chambre donne son consentement unanime, le leader parlementaire du gouvernement voudrait-il nous expliquer comment on a pu pousser la plaisanterie jusqu'à nommer Michael Pitfield au Sénat alors que tout porte à croire que cette institution va être abolie.

Mme le Président: A l'ordre. Je pense que cette question n'a aucun rapport avec la motion. La Chambre est-elle unanime?

M. Yurko: Madame le Président, j'invoque le Règlement.

Mme le Président: Le député de Comox-Powell River demande-t-il la parole?

M. Skelly: Oui, madame le Président. J'estime que, malheureusement, cette question concerne de très près la motion à l'étude.

Mme le Président: Le député pourra en débattre le moment venu. La parole est au député d'Edmonton-Est.

M. Yurko: Madame le Président, je pense qu'en qualité de député indépendant...

M. La Salle: Nous le savons!

M. Yurko: Je ne reçois d'ordre d'aucun leader parlementaire. Bien des choses se sont passées aujourd'hui sans qu'on m'ait demandé mon avis.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Il fallait simplement demander à intervenir!

M. Yurko: C'est ce que j'ai fait à plusieurs reprises, madame le Président, mais vous ne m'avez pas donné la parole. Je voulais simplement dire au sujet de la motion proposée à la Chambre par le leader parlementaire du parti ministériel, qu'en ma qualité de député indépendant, c'est un grand privilège pour moi que de donner mon consentement à cette motion. Je l'approuve sans réserve. J'ai moi-même fait inscrire au *Feuilleton* une motion proposant de créer un comité du genre. Je voulais simplement préciser à la Chambre que je ne vais pas rompre l'unanimité.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Pour ma part je tiens à dire au député que c'est la première fois, il me semble, qu'il demande la parole aujourd'hui.

M. Yurko: Non, ce n'est pas la première.

Mme le Président: Dans ce cas, je ne l'avais pas vu.

M. Nielsen: Ce n'est sûrement pas son jour de chance aujourd'hui. Tout le monde était en forme!

Mme le Président: La Chambre donne-t-elle son consentement unanime?

Des voix: D'accord.

(La motion de M. Pinard est adoptée.)

M. Pinard: Deux autres motions ont été discutées par les leaders à la Chambre et semblent recevoir le consentement unanime. Nous demanderons fort probablement le consentement unanime plus tard aujourd'hui pour ces deux motions, car nous sommes en train d'étudier la composition des deux groupes spéciaux d'étude qui seront organisés plus tard. Par conséquent, je tiens simplement à aviser le leader de l'opposition officielle à la Chambre et le député indépendant que nous ne voulons pas nous livrer à des petits jeux plus tard. Nous redemanderons le consentement unanime. Je serai ravi de donner plus tard copies de ces deux motions au député d'Edmonton-Est (M. Yurko).

M. Nielsen: Nous serons certes disposés à accorder ultérieurement ce consentement unanime en ce qui concerne l'établissement du groupe d'étude sur l'autonomie des Indiens. Quant à l'autre motion...

M. Pinard: Les pensions.

M. Nielsen: ... concernant le groupe d'étude sur le Livre vert, nous en avons déjà discuté et nous ne donnerons pas notre consentement à cet égard tant que nous n'aurons pas eu l'occasion de nous entretenir à nouveau avec le leader du gouvernement à la Chambre.